

ATTESTATION DES REMUNERATIONS
Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je soussigné, Xavier Barbaro, Président-directeur général de la société Neoen SA, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à la somme de 1 649 712,86 euros.

Fait à Paris, le 15 avril 2020



Xavier Barbaro
Président-directeur général